

Livre blanc sur la sécurité: vaste consultation P. 14

le monde ouvrier

Bulletin d'information de la
Fédération des travailleurs du Québec
OCTOBRE 1978

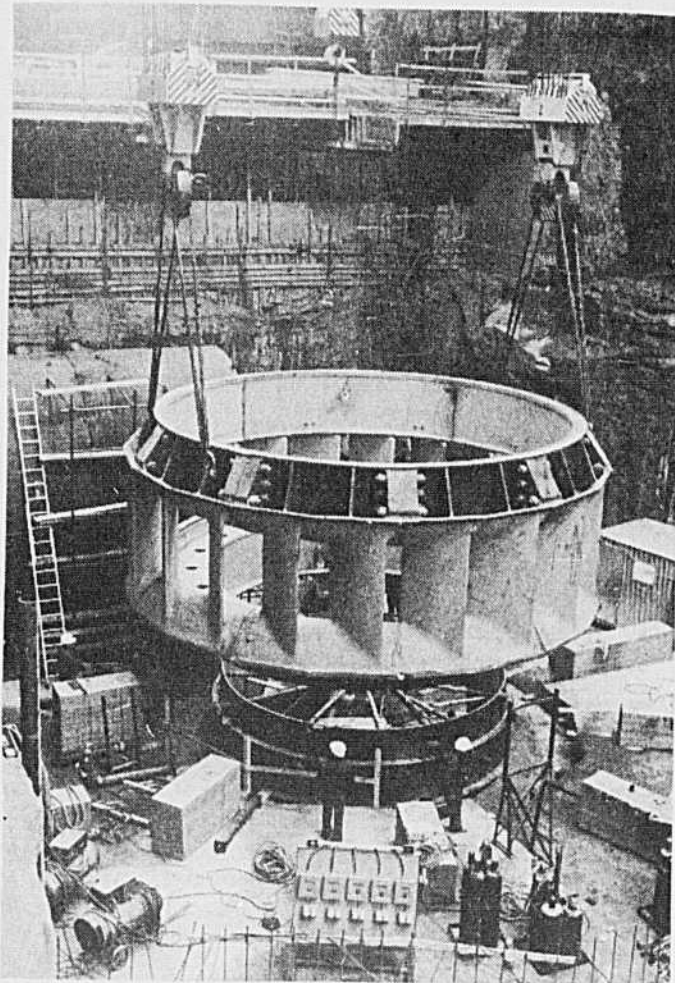


Aussi dans ce numéro:

- Les coupures à l'assurance-chômage P. 2-3
- Steinberg: les travailleurs résistent P. 4
- Westinghouse: une nouvelle grève P. 5
- Les syndicats des communications
se regroupent..... P. 7
- Formation: les programmes des Conseils P. 11

BAIE JAMES:

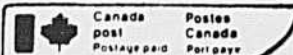
16,000 travailleurs soumis à un régime policier P. 8-9



ÉLECTIONS DU 12 NOVEMBRE À MONTRÉAL: ÇA CONCERNE LES TRAVAILLEURS

P. 12-13

Port de retour garanti, si adresse à Fédération des travailleurs du Québec, 1290 rue St-Denis, 5ème étage, Montréal. Téléphone: (514) 288-7431



Canada Post
Postage paid

Postes Canada
Port payé

Third class
Troisième classe
B-678
MONTRÉAL

LES COUPURES DE CULLEN

Le gouvernement Trudeau, par la bouche de son ministre Bud Cullen, a décidé de passer à l'attaque contre les travailleurs les plus démunis, c'est-à-dire ceux qui sont sans emploi. Le gouvernement fédéral propose ni plus ni moins de couper les vivres à quelque 263,000 chômeurs, espérant économiser \$580 millions en 1979-80 et près de \$1 milliard en 1980-81.

Voici les grands points du programme de restrictions:

—la personne qui a déjà été sur l'assurance-chômage, qui se trouve un emploi et qui le perd, devra avoir travaillé au moins le même nombre de semaines que le nombre de semaines pendant lesquelles elle avait reçu de l'assurance-chômage. Par exemple, un travailleur qui avait reçu des prestations pendant 25 semaines, doit travailler au moins 25 semaines avant d'en recevoir de nouvelles.

—les personnes qui arrivent sur le marché du travail ou qui y reviennent devront avoir travaillé au moins 40 semaines dans les deux dernières années, dont un minimum de 10 à 14 semaines dans la dernière année, pour avoir droit à l'assurance-chômage. Cette mesure vise directement les jeunes qui arrivent sur le marché du travail et les femmes qui y reviennent.

—les prestations sont réduites: elles ne couvriront plus que 60% du salaire assurable plutôt que 66²/₃%.

RÉDUCTION DE 10%

L'un des aspects les plus indécents des restrictions annoncées par Bud Cullen, c'est de réduire les prestations de 66²/₃ à 60% du salaire assurable. Cela représente une réduction de 10% du montant des prestations alors que le coût de la vie a augmenté de 9.8% depuis un an. Cette coupure est d'autant plus désastreuse que les salaires eux-mêmes ne réussissent pas à suivre la hausse du coût de la vie.

"UNE ATTAQUE SAUVAGE CONTRE LES TRAVAILLEURS LES PLUS DÉMUNIS"

"C'est une attaque sauvage de la part du gouvernement fédéral contre les travailleurs les plus démunis, c'est-à-dire ceux qui sont sans emploi. Couper les vivres à 263,000 chômeurs, alors que le taux de chômage est à son plus haut niveau depuis la Grande crise des années '30, c'est un geste quasiment criminel", a déclaré Louis Laberge, président de la FTQ.

Aux yeux de la FTQ, les coupures annoncées par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Bud Cullen, sont une nouvelle façon pour le gouvernement d'Ottawa "de faire porter le fardeau de la crise économique aux travailleurs." "Après avoir imposé des contrôles salariaux qui ont fait perdre des millions en salaire aux travailleurs canadiens, le gouvernement Trudeau s'attaque maintenant aux plus faibles d'entre eux", a noté M. Laberge.

Le président de la FTQ a accusé le gouvernement Trudeau "d'avoir lui-même préparé le terrain pour ces coupures par une campagne de propagande de quelques millions de dollars en vue de faire croire à la population qu'une bonne partie des chômeurs sont

des fraudeurs. C'est le gaspillage des fonds publics pour une telle publicité qui constitue la véritable fraude. Éliminer une très faible minorité de fraudeurs ne doit pas servir de prétexte à couper des centaines de milliers de travailleurs sans emploi."

**le
monde
ouvrier**

Bulletin d'information publié par la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

Rédaction et maquette:
Pierre Richard.

1290 rue Saint-Denis, 5ème étage,
Montréal, Québec, H2X 3J7
Téléphone (514) 288-7431.

Tirage: 40,000

Le doyen des journaux syndicaux
au Québec et au Canada. Première
parution: 18 mars 1916.

Composé et imprimé par des travailleurs membres de la FTQ à l'Atelier DSC et à l'imprimerie Transcontinentale.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

Les femmes: plus pénalisées

Les femmes sont parmi les travailleurs les plus directement visés par les coupures de l'assurance-chômage, annoncées par le gouvernement Trudeau. Et celles d'entre elles qui seront le plus durement frappées, sont les femmes de la classe ouvrière qui, après s'être occupées à plein temps de leurs enfants, tentent d'entrer ou de revenir sur le marché du travail.

On sait qu'il est très difficile pour une femme, qui a été pendant plusieurs années à l'écart du marché du travail, de trouver un emploi permanent et stable. Exiger d'elles qu'elles aient travaillé au moins 40 semaines dans les deux années précédentes avant d'avoir droit à l'assurance-chômage, c'est réduire plusieurs d'entre elles à vivre sans revenu ou à

accepter un travail dans les pires conditions. Ces femmes seront aussi touchées par la mesure qui exige de travailler le même nombre de semaines que le nombre de semaines de prestations reçues, pour avoir droit une deuxième fois à l'assurance-chômage; les travailleuses n'ont aucun mot à dire sur la durée des emplois qu'elles réussissent souvent difficilement à trouver.

Il est donc clair que le gouvernement Trudeau veut freiner l'arrivée des femmes sur le marché du travail. Ajoutées aux coupures des allocations familiales annoncées par le ministre Jean Chrétien, ces mesures auront un effet dramatique sur le budget de nombreuses familles ouvrières.



CONSTRUCTION: UN DRAME

Les coupures à l'assurance-chômage frapperont tout particulièrement les travailleurs de la construction ainsi que les travailleurs saisonniers comme ceux de la forêt, de l'hôtellerie, de la voirie.

Plusieurs de ces travailleurs se retrouveront sans source de revenu, si ce n'est l'assistance sociale, parce qu'ils ne pourront pas remplir la nouvelle condition qui exige d'avoir gardé un emploi aussi longtemps que la durée des prestations d'assurance-chômage, pour avoir à nouveau droit à l'assurance-chômage.

Le taux de chômage chez les travailleurs de la construction atteint et même dépasse 50% dans plusieurs régions du Québec. La durée d'un emploi dans la construction dépend de la durée des travaux et ça dépasse rarement quelques mois. C'est donc dire qu'un journalier ou autre travailleur de la construction qui se trouve un emploi après 20 semaines de chômage et qui est mis à pied 15 semaines plus tard, se retrouve avec aucune source de revenu.

Pieds et poings liés

Une autre conséquence dramatique des coupures d'Ottawa, c'est de livrer les travailleurs non syndiqués pieds et poings liés aux employeurs. En effet, parce qu'ils devront à tout prix garder leur emploi s'ils veulent toucher à nouveau des prestations advenant une nouvelle période de chômage, les travailleurs devront accepter sans rien dire toutes les conditions qu'on décidera de leur imposer. Il est prévisible que certains employeurs en profiteront pour augmenter les cadences, pour réduire les mesures de sécurité et pour faire du chantage sur le dos des travailleurs rendus beaucoup plus vulnérables.

3 jobs pour 100 chômeurs...

Au Québec, pour chaque 100 chômeurs, il n'y a que trois emplois disponibles. Cela montre à quel point les coupures Cullen sont injustifiées. Le gouvernement Trudeau aura beau affamer ces 100 chômeurs, 97 d'entre eux ne pourront pas plus se trouver d'emploi...

Entrepôts Steinberg

LES TRAVAILLEURS RÉSISTENT À L'INTIMIDATION



Le 20 septembre dernier, les 1,800 travailleurs des entrepôts Steinberg à Montréal, membres du local 501 de l'Union des employés de commerce (FTQ), ont quitté spontanément le travail devant le refus de l'employeur et de sa compagnie d'assurance de reconnaître le certificat médical d'un travailleur malade.

Ce n'est pas la première fois qu'un tel cas se produisait. Autant dans les magasins que dans les entrepôts Steinberg, plusieurs travailleurs se sont heurtés au refus de Steinberg et de Confédération Life de reconnaître les diagnostics des médecins traitants. Cette attitude rétrograde et arrogante de Steinberg ainsi que l'accumulation de nombreuses frustrations expliquent le débrayage des travailleurs des entrepôts.

Plutôt que de tenter de trouver une solution, Steinberg a eu immédiatement recours aux tribunaux qui ont émis une injonction ordonnant le retour au travail et interdisant le piquetage. Steinberg utilise des scabs pour sortir les camions des entrepôts, avec l'aide d'agents de sécurité et de fiers-à-bras et avec la complicité de la police de Montréal. Les travailleurs ont refusé de se laisser intimider et ont décidé de défier l'injonction. Ils ont reçu le soutien de leurs camarades des entrepôts Dominion, Provigo, Métro, Richelieu et autres entrepôts indépendants.

BOYCOTTONS

EN GRÈVE
POUR
L'INDEXATION

UAP

Sections locales 1580 & 1044 / Travailleurs unis de l'automobile (FTQ)

Depuis le début de mai, plus d'une centaine de travailleurs de la compagnie United Auto Parts, à Montréal et à Laprairie, sont en grève; le mouvement de débrayage s'est étendu à la fin de juin à une trentaine d'employés de UAP à Québec.

Les travailleurs de UAP, qui sont membres des sections locales 1580 et 1044 des Travailleurs unis de l'automobile (FTQ), revendiquent une formule d'indexation des salaires au coût de la vie.

La compagnie UAP est un géant dans l'industrie de l'automobile, spécialisé dans la vente des pièces. Elle possède 80 magasins et 10 entrepôts qui approvisionnent 280 magasins associés et des centaines de grossistes indépendants.

En grève depuis plus de 5 mois, les grévistes de UAP comptent sur le soutien de tous les travailleurs syndiqués. C'est pourquoi, en collaboration avec les TUA, la FTQ et les Conseils du travail, ils ont lancé une campagne de boycottage des magasins UAP.

● TRAVAILLEURS EN LUTTE ● TRAVAILLEURS EN LUTTE ● TRAVAILLEURS EN LUTTE ●

Ecarts salariaux et discrimination

LES TRAVAILLEURS DE WESTINGHOUSE REPRENNENT LE COMBAT

Les 260 travailleurs de Westinghouse à Saint-Jean, membres de la section locale 560 des OUVRIERS unis de l'électricité (FTQ), ont entrepris un nouveau combat pour faire reconnaître leurs droits et pour réduire l'écart grandissant entre leurs salaires et ceux payés par Westinghouse en Ontario.

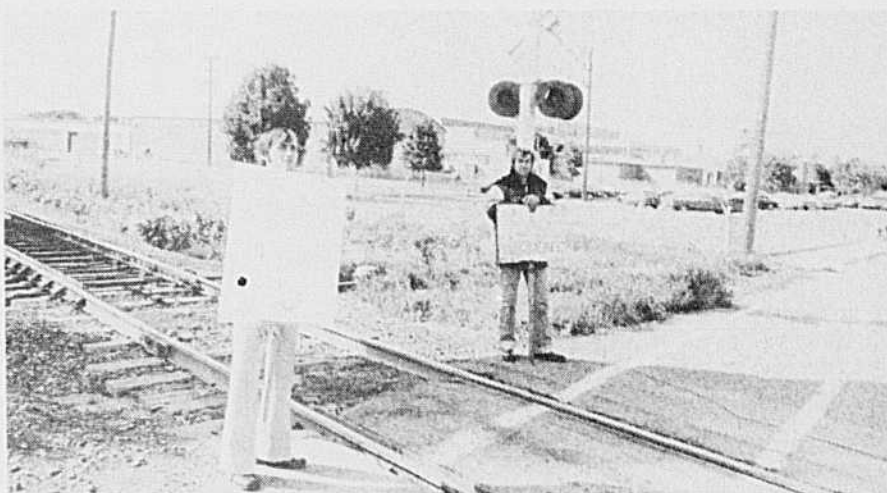
On se souvient qu'en 1974, les travailleurs de Westinghouse de Saint-Jean étaient sortis victorieux d'une dure grève de quatre mois. Ils avaient réussi à réduire les écarts salariaux entre le Québec et l'Ontario de \$1.75 à \$0.68 l'heure. Ce rattrapage a cependant été de courte durée; en effet, la loi C-73 sur le contrôle des salaires a frappé durement les travailleurs de Saint-Jean et a élargi l'écart à \$1.35 l'heure.

"Westinghouse a toujours considéré les travailleurs québécois comme du cheap labor. Nos camarades de l'Ontario ont eu aussi à se battre contre Westinghouse. Ici, nous partons d'encore plus loin", déclare Roger Roy, président de la section locale 560.

Outre la question du rattrapage salarial, plusieurs points sont encore en litige: indexation, élimination de la discrimination à l'endroit des travailleuses, amélioration de la clause de congé de maternité, droit au grief collectif, congés pour éducation syndicale,...

Multinationale féroce

Westinghouse, qui est une multinationale américaine, tente de briser la grève de ses travailleurs. A plusieurs reprises, elle a défoncé les lignes de piquetage pour sortir du matériel soit par camions, soit par trains.



Westinghouse, avec la complicité de la police, a défoncé à plusieurs reprises les lignes de piquetage pour sortir du matériel par trains.

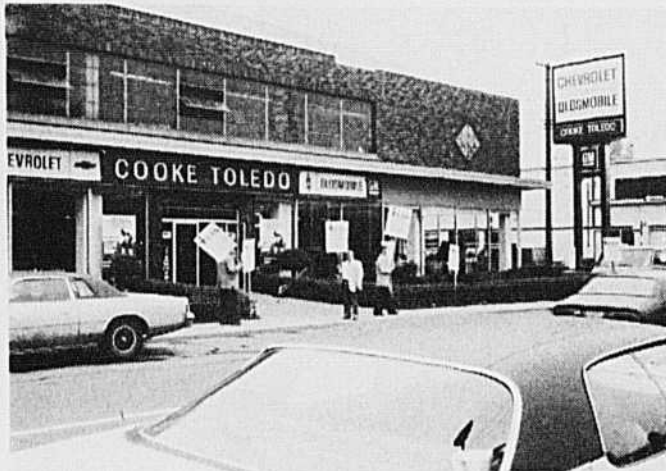
La compagnie a obtenu en 1977 les profits les plus élevés de son histoire au Canada, soit plus de \$16 millions de gains nets, ce qui représente 15% pour l'année. Il faut ajouter que Westinghouse Electric Corporation, un des plus importants producteurs d'appareils électriques au monde, dont le siège social se trouve à Pittsburgh, aux Etats-Unis, propriétaire à 93.3% de sa filiale au Canada, a obtenu un

profit de l'ordre de \$74.8 millions seulement au cours du deuxième trimestre de 1978. Le président de cette multinationale, Robert Kirby, obtint en 1977 une hausse de son salaire de 12% pour atteindre \$475,000 par année, outre ses allocations et compte de dépenses. Dans ces conditions, comment Westinghouse peut-elle dénier une rémunération décente à ses salariés québécois?



En 1974, les travailleurs de Westinghouse à Saint-Jean étaient sortis victorieux d'une grève de 4 mois. Aujourd'hui, ils reprennent le combat.

Vendeurs d'autos: ça s'accélère!



Il y a quelques mois le local 1974 de l'Union des employés de commerce (FTQ) signait une première convention collective pour les vendeurs du garage Montmorency Ford. C'était un précédent au Canada. Depuis ce temps, le mouvement de syndicalisation s'accélère chez les vendeurs d'automobiles. Le 20 septembre, les 10 vendeurs de chez Cooke Toledo à Verdun sortaient en grève; quelques jours plus tard, une entente de principe intervenait. Pour leur part, les vendeurs de Durand Pontiac Buick à Laval sont toujours en grève; ils veulent une première convention collective.

LISTE DES CONFLITS (FTQ)

2 octobre 1978

Employeur	Ville	Nbre de trav.	Syndicat	Début
CJRP	Québec	35	S.C.F.P.	18/03/77
UAP Inc.	Montréal	100	T.U.A.	02/05/78
UAP Inc.	Laprairie	6	T.U.A.	09/05/78
Buanderie Lévis	Québec	38	U.E.S.	09/05/78
Fédéral Pioneer	Granby	98	Métallos	15/05/78
Atlas Asbestos	Montréal	400	Métallos	29/05/78
Montreal Star	Montréal	250	Pressiers	14/06/78
Commonwealth Plywood	Témiscamingue	31	FUCMA	24/06/78
CAWL	Québec	18	T.U.A.	28/06/78
UAP Inc.	Québec	15	T.U.A.	28/06/78
Ville de Hauterive	Hauterive	27	S.C.F.P.	04/07/78
Stelco	Contrecoeur	350	Métallos	06/08/78
Co. Pioneer du Québec	Granby	60	Métallos	08/08/78
Zeller's	Montréal	175	Transports	23/08/78
Westinghouse	Saint-Jean	260	OUE (électricité)	24/08/78
Murdock Domtar	Mistassini	156	S.C.T.P.	28/08/78
Raoul Guérette Inc.	Ville Dégéris	125	S.C.T.P.	05/09/78 (lock-out)
Consolidated Bathurst	Mauricie	500	UIEPB	05/09/78
Combusting Engineering	Sherbrooke	493	Machinistes	06/09/78
Co. Paquette Inc.	Québec	180	Commerce	08/09/78
Pâte & Papier Thurso	Notre-Dame de Laus	38	S.C.T.P.	13/09/78
Queen Freight Linn	Montréal	27	—	17/09/78
J.H. Normick	Lasarre	170	FUCMA	19/09/78
J.E. Therrien	Amos	50	FUCMA	19/09/78
Lonn Industries	Montréal	53	—	19/09/78
Durand Pontiac-Buick	Chomedey	11	Commerce (vendeurs d'autos)	22/09/78
Clarke Transports	Montréal	18	—	25/09/78 (lock-out)
Bédard & Girard	Montréal	64	Électricité (SITE)	26/09/78

● TRAVAILLEURS EN LUTTE ● TRAVAILLEURS EN LUTTE ● TRAVAILLEURS EN LUTTE

Nord-Ouest: congrès sur la sécurité au travail.

Le Conseil régional des travailleurs de l'Abitibi-Témiscamingue (FTQ) tiendra son congrès biennal, samedi et dimanche les 9 et 10 décembre. Cette fois-ci le congrès aura lieu à Val d'Or. Le thème central des débats sera la santé et la sécurité au travail: les travailleurs du Nord-Ouest pourront donc prendre position sur les propositions du Livre Blanc sur la santé et la sécurité au travail. Pour toutes informations, vous pouvez communiquer avec le CRTAT à (819) 762-1354.

Travailleurs immigrants: ça progresse

Le projet de la FTQ sur la situation des travailleurs immigrants, qui doit déboucher sur la tenue d'un colloque en février prochain, va bon train. Un coordonnateur du projet a été embauché pour une période de six mois; il s'agit de Louis Beaulieu, qui est représentant de l'Union des vendeurs d'automobiles (FTQ); Louis Beaulieu a une bonne connaissance des problèmes des travailleurs immigrants et des structures de la FTQ et il possède une vaste expérience en organisation. Le comité de la FTQ sur la situation des travailleurs immigrants encadrera le travail du nouveau coordonnateur.

La tutelle sera levée à Maisonneuve-Rosemont.

L'union des employés de service (local 298-FTQ) a tenu un référendum auprès des 1.800 travailleurs de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont pour qu'ils décident si le temps était venu ou non de lever la tutelle sur le syndicat local, décrétée il y a plus d'un an. Les membres se sont prononcés à 61% pour la levée de la tutelle. Cette reprise en main de leur vie syndicale par les travailleurs de Maisonneuve-Rosemont est aujourd'hui possible grâce au travail abattu depuis un an dans le cadre de la tutelle, notamment le règlement de près de 400 griefs que l'ancien exécutif avait laissé pourrir. L'élection des membres du nouvel exécutif aura lieu dans la semaine du 6 novembre.

Les syndicats des communications se regroupent

Les syndicats affiliés à la FTQ dans le domaine des communications électroniques, qui regroupent plus de 10,000 travailleurs, ont décidé de s'unir et de coordonner leurs actions sur une base permanente en créant le Regroupement des syndicats des communications (FTQ).

Ce Regroupement permettra à la FTQ d'assurer une présence active et efficace dans le secteur vital des communications. Cela permettra aussi aux syndicats de la FTQ de défendre avec encore plus de compétence et de vigueur les intérêts des travailleurs de ce secteur.

Cinq syndicats de la FTQ ont participé à la mise sur pied du Regroupement; il s'agit du Syndicat des travailleurs en communication du Canada (STCC), qui représente les travailleurs de Bell Canada, Télébec et Northern Telecom; du Syndicat canadien de la fonction publique qui regroupe des travailleurs de la radiodiffusion et de la cablodistribution, notamment à Télé-Métropole, à Radio-Canada et à CJRP; de l'Union des artistes; de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion (Nabet); et de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE), qui est présente à Québec-Téléphone et Télébec.

D'autre part, le nouveau Regroupement a invité les trois grands syndicats de la FTQ dans le domaine des communications écrites, soit ceux des typographes, des pressiers et des arts graphiques, à se joindre à lui. Le Regroupement des syndicats des communications (FTQ) pourrait donc représenter entre 15,000 et 20,000 travailleurs des communications tant écrites qu'électroniques.

Robert Bouchard, porte-parole du nouveau Regroupement et vice-président de la FTQ, a exposé ainsi les buts du nouvel organisme: "Le Regroupement est né d'un besoin évident de coordination et d'appui mutuel entre les syndicats des communications. C'est un Regroupement volontaire qui veut être à la fois souple et efficace; dans ce sens, les syndicats membres uniront leurs efforts sur certains problèmes communs, par exemple les changements technologiques, mais ils garderont leur entière autonomie."



L'un des principaux objectifs du Regroupement sera de soutenir les travailleurs en lutte dans ce secteur où les conflits sont toujours très longs.

BAIE JAMES: 16,000 TRAVAILLEURS SOUMIS

Les métallos de la Baie James: priorité aux conditions de vie

Quand on pense aux travailleurs de la Baie James, on oublie souvent, qu'en plus des 16,000 travailleurs de la construction, il y a aussi les employés des cuisines, qui sont membres du local 791 de la FTQ, ainsi que quelque 1,500 travailleurs des relevés techniques de l'Hydro-Québec et employés de la SEBJ, qui sont représentés par le Syndicat des métallos (FTQ).

Le Monde Ouvrier a demandé à Gérard Côté, secrétaire du local 6833 du Syndicat des métallos (FTQ), de parler des conditions de vie et de travail à la Baie-James. Le local 6833 regroupe quelque 2,000 membres dont 1,500 travaillent sur les chantiers mêmes de la Baie James: employés des relevés techniques de l'Hydro-Québec, employés de la SEBJ, employés de l'Hydro-Québec à LG-3, employés de la SDBJ de Radisson à Matagami.

Lorsque l'on demande à Gérard Côté s'il y a des problèmes à la Baie James, il n'hésite pas pour déclarer:

"Il y a deux mondes à la Baie James: celui des "boss" et celui des travailleurs. La discrimination qui est faite envers les syndiqués est inqualifiable dans le contexte du Québec de 1978. Cette discrimination se concrétise à peu près à tous les niveaux: logement, transport, boisson, repas, vie sociale, etc.

A la Baie James le mot "interdit" est probablement le terme le plus souvent employé. Ce système très répressif engendre la "peur de l'oiseau bleu" (avion de Nordair-Québécois), c'est-à-dire le congédiement pour un rien.

Cette psychose est entretenue par des patrons dont le seul objectif est la productivité à tout prix.

Une question qui se pose est de savoir si l'employeur n'agit pas volontairement dans le but de favoriser un roulement de personnel constant pour réduire nos forces syndicales?

Les autres problèmes sont ceux de l'isolement et de l'éloignement que subissent les travailleurs. L'ennui de tes proches, de ceux que tu aimes devient naturelle mais on ne s'y habitue jamais.

Il y a de façon constante le problème du logement pour les couples, la non-cohabitation...

Il y a l'obligation de vivre à deux dans une pièce de 12 pi².

Il n'y a aucune Régie des alcools, aucun dépanneur licencié pour les syndiqués. Les travailleurs attendent toujours les repas chauds du midi.

Vu de l'extérieur la Baie James apparaît "extra" mais de l'intérieur les gens impliqués voudraient bien la démystifier."

Les métallos de la Baie James seront bientôt en négociations. Ils ont bien l'intention, entre autres priorités, d'obtenir des améliorations aux conditions de vie et de travail: définition conjointe des tâches, comité conjoint décisionnel sur la "qualité de la vie", congé périodique doublé, vacances d'été, congés de maladie, santé et sécurité...

À UN RÉGIME POLICIER

Une semaine après l'explosion qui a tué trois dynamiteurs à LG-2, ni la FTQ-Construction, ni l'Office de la construction, ni le ministère des Richesses Naturelles (dont c'était la juridiction) n'avait pu effectuer d'enquête, même sommaire, pour découvrir la cause de cette tragédie. L'accès au lieu de l'accident était interdit par la police.

Comment expliquer une situation aussi incroyable? Par le régime policier qui règne sur ce chantier depuis le début des travaux. Ce régime loin de s'assouplir a été raffermi à mesure que les travaux ont pris de l'ampleur. Résultat: quelque 16,000 travailleurs de la construction sont privés de l'exercice de leurs droits plus fondamentaux de citoyens et de syndiqués.

Insécurité et docilité

Cette situation intolérable à première vue est tolérée à cause du très haut taux de chômage dans la construction, chacun se sentant privilégié d'être là à "faire des heures" et de l'argent alors que des dizaines de milliers d'autres travailleurs de la construction moisissent sur le chômage. Les perspectives d'avenir s'annonçant encore plus sombres dans ce secteur, on est porté à la docilité.

Les employeurs de la Baie James s'efforcent d'ailleurs de recruter leur main d'oeuvre sur une base individuelle, sans passer par les bureaux syndicaux de placement. Ils recrutent donc une catégorie de main d'oeuvre beaucoup moins

identifiée à sa structure syndicale et moins consciente du pouvoir collectif.

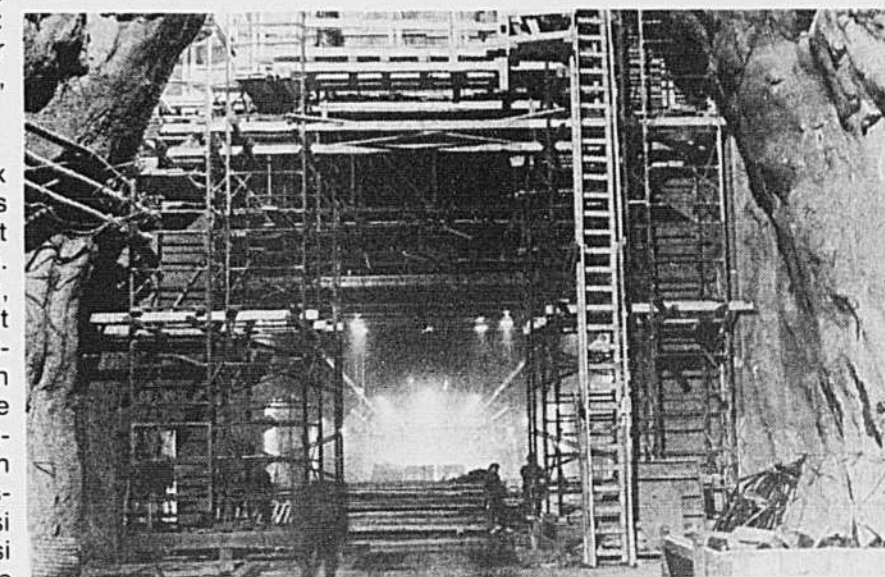
Le décret violé

En vertu du décret de l'industrie de la construction, les représentants syndicaux ont accès aux divers chantiers. La Société d'Energie de la Baie James agit comme si cette disposition ne s'appliquait pas chez elle et elle limite l'accès des représentants. A cause de l'étendue du territoire et de la multitude de lieux de construction, la présence permanente de deux coordonnateurs du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction est nettement insuffisante. On permet aussi à des représentants de différents métiers de s'y rendre, mais leurs séjours sont limités. La dernière directive: pas plus de quatre permanents par centrale à la fois sur le territoire, pas plus de deux par chantiers.

Mais les permanents syndicaux ne sont pas les seuls gênés dans leur travail. Les délégués opèrent dans des camisoles de force. Exemple: lorsque l'un d'entre eux, à l'emploi de l'Hydro-Québec, veut porter plainte pour un manque à la sécurité, il en informe son contremaître, qui en informe le contremaître général, qui en informe le gérant de projet, qui en informe le responsable des ressources humaines, qui décide (si cette chaîne n'a pas été rompue) si l'on doit prévenir l'inspecteur de l'OCQ. En d'autres mots, c'est la direction qui décide s'il y a lieu de porter plainte contre elle!



Trois travailleurs de la Baie James viennent de perdre la vie dans une explosion comme celle-ci. Plusieurs jours après cette tragédie, la police de la Baie James empêche toujours les représentants syndicaux et les inspecteurs gouvernementaux de faire enquête sur les lieux.



Autant le projet de la Baie James peut être grandiose, autant les conditions de vie et de travail imposées aux travailleurs sont difficiles et souvent inhumaines.

L'unité des travailleurs de la construction se fera dans la FTQ-Construction

Tant que la loi ne permettra pas aux travailleurs de l'industrie de la construction de se regrouper dans une ou des structures de représentation unifiées, comme c'est le cas dans

tous les autres secteurs d'activités, où une association accréditée possède toujours un monopole de représentation pour un groupe donné, le mardaillage devra continuer, comme un mal nécessaire.

C'est la seule façon qu'ont les associations syndicales d'aller chercher une représentativité qui leur procurera le rapport de force nécessaire à la négociation, à l'application intégrale des conditions négociées, à l'amélioration des conditions de vie et de sécurité sur les chantiers de construction et à la réforme législative.

Les 6-7-8-9-10-11 novembre les travailleurs iront voter. La FTQ-Construction représente déjà plus de 70% des travailleurs qui ont le droit de vote. S'ils ne s'en prévalent pas, ils restent membres du même syndicat. La FTQ souhaite voir la majorité de ses affiliés augmentée au mois de novembre. Les gars de la construction ont un besoin urgent d'une représentation forte. Si la CSN conserve une représentativité de 15%, elle pourra siéger à la table de négociation, ce qui aura pour effet, à coup sûr, de diviser les forces syndicales.

Le secteur de la construction occupe une place considérable parmi les forces syndicales, le renforcement ou l'affaiblissement de son pouvoir a des conséquences directes sur les autres organismes syndicaux. Les travailleurs de la construction, membres de la FTQ, comptent sur l'appui des militants des syndicats affiliés pour qu'ils fassent comprendre dans leur entourage l'importance de l'unification des forces syndicales au sein de la FTQ-Construction.

Les **6-7-8-9-10-11** novembre prochain,
c'est le vote de tous les travailleurs de la construction.

Votons F.T.Q. Construction
C'est notre pouvoir.

COMPAGNONS COMPAGNONS



Formation syndicale cet automne

PROGRAMME DES CONSEILS DU TRAVAIL

Cet automne, les Conseils du travail de la FTQ offrent des programmes de formation syndicale dans plusieurs régions. Ces programmes sont bâtis avec l'aide du Service d'éducation de la FTQ et avec la collaboration des diverses unions affiliées. En voici une liste partielle:

QUÉBEC

1. Syndicalisme et information: samedi et dimanche les 28 et 29 octobre.
2. Négociations: samedi et dimanche les 28 et 29 octobre.
3. Délégués et griefs: lundi soir 13 novembre, mercredi soir 15 nov., samedi 18 nov. et lundi soir 20 novembre.
4. Santé et sécurité: les mardi, mercredi et jeudi, 21, 22 et 23 novembre.
5. Procédures d'assemblée: vendredi soir le 1er décembre et samedi le 2 décembre.
6. Réclamations à la CAC: samedi et dimanche les 2 et 3 décembre.

Pour informations: Conseil du travail de Québec (418) 525-5747.

OUTAOUAIS

1. Procédures d'assemblée: samedi 30 septembre.
2. Délégués et griefs: samedi et dimanche, les 14 et 15 octobre.
3. Santé et sécurité au travail (prévention): jeudi et vendredi, les 19 et 20 octobre.
4. Syndicalisme et information: vendredi soir le 27 octobre, samedi et dimanche les 28 et 29 octobre.
5. Procédures de réclamation à la Commission des accidents du travail: samedi et dimanche les 11 et 12 novembre.
6. Assurance-chômage: dates à préciser.

Pour informations: Conseil du travail de l'Outaouais québécois (819) 777-9545.

MAURICIE

Le Conseil régional des travailleurs de la Mauricie, Bois-Francs et Drummondville organise une semaine d'éducation syndicale du 5 au 10 novembre. Les cours qui seront donnés seront choisis parmi les suivants:

1. Délégués et griefs.
2. Assurance-chômage.
3. Procédures de réclamation à la Commission des accidents du travail.
4. Négociations.
5. Santé et sécurité (prévention).
6. Syndicalisme et information.

Pour informations: Conseil régional de Mauricie (819) 378-4049.

MONTRÉAL

Le Conseil du travail de Montréal offre un programme de 10 cours dont certains seront donnés à deux ou à trois reprises (préparation à la retraite, délégués et griefs, syndicalisme et information):

1. Procédures de réclamation à la Commission des accidents du travail (CAT).
2. Procédures de réclamation à la Commission d'assurance-chômage (CAC).
3. Préparation à la retraite.
4. Le délégué syndical et le règlement des griefs.
5. Syndicalisme et information.
6. Procédures d'assemblée.
7. Santé et sécurité au travail (prévention).
8. Négociation collective.
9. Le dossier du grief à l'arbitrage.
10. L'inflation et l'indexation des salaires.

Pour informations: Conseil du travail de Montréal (514) 288-1970.

SHERBROOKE

1. Délégués et griefs: Lundi soir le 23 octobre, mercredi soir le 25 et samedi le 28 octobre.
2. Procédures d'assemblée: dates à préciser en novembre.
3. Négociations: dates à préciser en décembre.

Pour informations: Conseil du travail de Sherbrooke (819) 562-3922.



Formateurs en information syndicale

En juin dernier, une dizaine de militants ont suivi une session de formateurs en information syndicale. Plusieurs d'entre eux donneront cet automne le cours "syndicalisme et information", notamment à Montréal, Québec, Hull et Trois-Rivières.

Le Conseil régional de la Mauricie et le chômage

Comme dans plusieurs régions du Québec, le chômage frappe durement les travailleurs de la Mauricie. C'est pourquoi le Conseil régional des travailleurs de la Mauricie, des Bois-Francs et de Drummondville (FTQ) a décidé d'y accorder une attention prioritaire.

Le Conseil entreprend une nouvelle série de "souters-causerie". Le premier aura lieu mercredi soir le 18 octobre au Cap-de-la-Madeleine et portera sur le chômage et l'inflation. Les invités sont Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ et MM. Paul Gagné et Brian Barton, professeurs à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

D'autre part, le Conseil régional a décidé de collaborer avec Centraide pour tenir un colloque régional sur le chômage les 4 et 5 novembre prochain. Pour toutes informations, vous pouvez communiquer avec le Conseil régional à (819) 378-4049.



Le CTM s'implique

LES ÉLECTIONS À MONTRÉAL: UN ENJEU POUR LES TRAVAILLEURS

A l'assemblée du 10 octobre, le comité exécutif du Conseil du travail de Montréal proposera aux délégués de renouveler l'appui du CTM au Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) en vue des élections du 12 novembre prochain à Montréal.

On se rappelle que les militants de la FTQ à Montréal, dans le cadre du CTM, ont participé en 1973 et 1974 à la mise sur pied du RCM, comme seul choix valable contre l'administration Drapeau et comme véhicule des besoins et aspirations des travailleurs de Montréal au plan municipal. Au cours des quatre dernières années, le CTM et le RCM se sont côtoyés dans plusieurs dossiers: lutte contre la démolition des logements, lutte contre la hausse des tarifs des transports en commun, dénonciation de l'intransigeance de l'administration Drapeau dans ses négociations avec les cols bleus et les fonctionnaires municipaux, etc.

L'importance du municipal

Dans un document appuyant sa proposition de renouvellement de l'appui du mouvement syndical au RCM, l'exécutif du Conseil du travail de Montréal rappelle que la participation du CTM à la création du RCM il y a quatre ans n'était pas une question d'opportunisme. "Nous étions convaincus que l'administration Drapeau défendait des intérêts contraires à ceux de la majorité de la population montréalaise et il semble bien que depuis cette date, rien n'ait vraiment changé... Le mouvement syndical se doit d'exprimer son point de vue et c'est pourquoi le CTM se préoccupe aujourd'hui de l'avenir de Montréal, de la même façon que la FTQ intervient au niveau provincial et le CTC au niveau fédéral."

La pénurie de logements familiaux à loyer abordable, les démolitions et les incendies dans les quartiers populaires, le manque d'espaces verts, les centaines de millions engouffrés dans des projets de grandeur, le coût du transport en commun et la congestion de la circulation automobile, la pollution sont autant de problèmes qui concernent directement les travailleurs et qui ne peuvent pas laisser indifférents le mouvement syndical.

Pourquoi le RCM?

Au plan municipal, le seul parti véritablement

démocratique qui est enraciné dans les milieux ouvriers et qui a développé au fil des ans et des congrès, un programme qui rejoint à plusieurs points de vue les préoccupations du mouvement syndical, est le Rassemblement des citoyens de Montréal.

Faillite sociale et économique

Il n'est pas nécessaire de faire une longue démonstration sur la faillite sociale et économique des longues années de l'administration Drapeau et sur les intérêts bien précis que sert cette administration: réalisations de prestige qui ont drainé les fonds publics et qui ont empêché un développement économique planifié, détérioration des conditions de logement et de vie, absence de plan d'aménagement, stratégie de provocation et d'affrontement avec les employés municipaux comme le régime Bourassa au niveau provincial...

Et que dire de l'arrivée du député libéral Serge Joyal avec son nouveau parti? "Quand on cherche de vrais changements, il est illusoire de penser endosser les promesses de Drapeau, pas plus que celles du nouveau parti, le GAM. Ce dernier se fonde déjà dans la seule personnalité de Serge Joyal qui promet finalement la même chose dans un emballage plus jeune", répond le CTM. Par exemple, contrairement au RCM qui a démocratiquement élaboré un programme de gouvernement à travers plusieurs congrès précédés de mini-congrès dans chaque district, le GAM dans une seule soirée, a élu son exécutif et a voté sa constitution et son programme électoral; il a fait publiquement ce que le Parti civique faisait déjà en cachette!

Pas de chèque en blanc

Le renouvellement de l'appui du CTM au Rassemblement des citoyens de Montréal est donc basé sur le programme élaboré par ce parti, sur sa présence active à l'hôtel de ville depuis quatre ans et sur les luttes menées par ce parti. Le document du CTM conclut: "Cet appui ne peut cependant pas constituer un chèque en blanc à ce parti politique; il est conditionnel à ce que le RCM continue son travail dans le même sens". Vous pouvez obtenir le document du CTM sur les élections du 12 novembre en téléphonant à 288-1970.

LE PROGRAMME DU RCM AU SERVICE DE LA MAJORITÉ



A travers le long processus démocratique des congrès et des consultations dans les districts et avec l'expérience de quatre années d'opposition à l'hôtel de ville et de luttes dans les quartiers, le RCM a défini un programme de gouvernement qu'il propose d'appliquer s'il est porté au pouvoir le 12 novembre prochain. Voici quelques-uns des éléments de ce programme:

Développement économique:

— Mettre en place une politique de développement économique dans l'intérêt des travailleurs, axée sur la vie des quartiers.

— Établir un plan de relance économique grâce notamment à un vaste programme de rénovation

tion un code d'habitabilité qui obligera les propriétaires à réparer et à entretenir leurs logements.

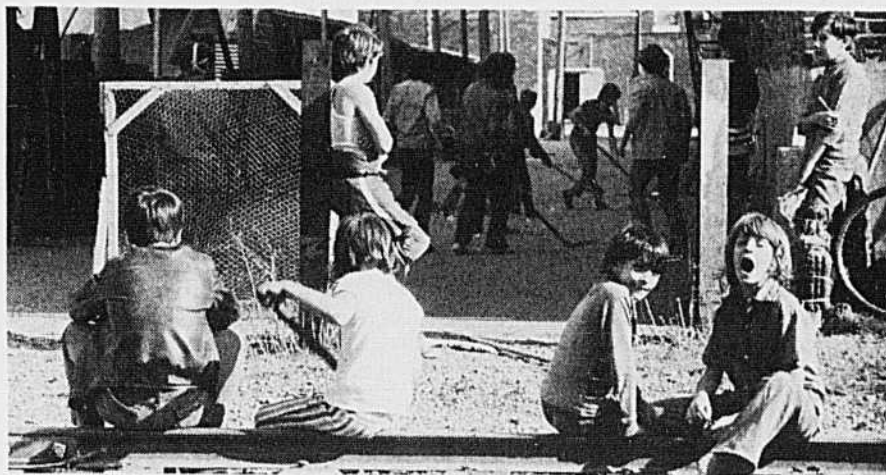
— Lancer un vaste programme de restauration et de rénovation des logements en prenant soin de ne pas pénaliser les locataires (pas de hausse de loyer).

Transport

— Donner un mandat au Service de la circulation de travailler à réduire progressivement la place de l'automobile dans la ville.

— Modifier les règlements de la circulation dans le sens d'une plus grande sécurité pour les piétons et les cyclistes et d'une plus grande tranquillité pour les résidents.

— Établir un réseau de pistes cyclables le plus complet possible.



Alors que l'administration Drapeau a englouti plus d'un milliard dans les folies olympiques, les loisirs des enfants des travailleurs sont souvent limités à la ruelle...

des logements.

— Création d'un office municipal de coordination économique.

— Utilisation prioritaire des ressources municipales pour créer des emplois permanents.

Logement

— Décréter un moratoire de la démolition des logements sauf ceux complètement inutilisables.

— Prendre des mesures strictes pour réduire le nombre d'incendies notamment par un règlement ne permettant que la reconstruction du même type d'immeuble sur l'emplacement d'un immeuble d'habitation incendié.

— Adopter et mettre en applica-

— Obtenir la gratuité du transport public pour les personnes âgées et le plus rapidement possible pour tous.

Loisirs

— Répartir de façon beaucoup plus équitable les équipements et les services de loisirs à travers les différents quartiers et investir dans les équipements communautaires tels les arénas, les bains publics, les parcs et les bibliothèques.

— Stimuler le développement des loisirs populaires dans les quartiers en mettant à la disposition des groupes communautaires tous les moyens utiles de façon à assurer la participation des ci-

toyens à toutes les décisions qui concernent l'organisation des loisirs.

Fiscalité

— Abolir la taxe d'eau pour les assistés sociaux et les personnes âgées à faibles revenus.

— Redresser les inégalités en établissant des budgets quartier par quartier en collaboration avec les citoyens.

— Instaurer des taux variables pour permettre une taxation basée sur le foncier et sa valeur locative, taxation qui tienne compte de la capacité de payer des citoyens.

Affaires sociales

— Implanter un réseau complet et gratuit de garderies contrôlé par les usagers.

— Appliquer une politique d'intégration sociale des personnes âgées et des personnes handicapées notamment en généralisant les services de visites à domicile.

Relations de travail

— Favoriser la participation des syndicats, des employés et des usagers dans l'administration et dans l'opération des services publics et para-publics (ex: CTCUM).

— Assurer la sécurité et la santé au travail pour les employés de la Ville et de la CUM.

— Établir des mécanismes de négociations permanentes avec les syndicats pour éviter l'émergence de situations de crise.

Conseils de quartier

— L'un des aspects fondamentaux du programme du RCM, c'est la démocratisation et la décentralisation des services municipaux et des prises de décision. Dans ce sens, il propose la mise sur pied graduelle de conseils de quartier décisionnels par le moyen desquels les citoyens auraient un contrôle direct sur l'organisation et la vie de leur quartier.

— Démocratisation du Conseil municipal, notamment par la mise sur pied de commissions municipales permanentes pour chaque secteur d'activité.

Livre Blanc sur la santé et la sécurité

VASTE CONSULTATION COLLOQUE: 20-21 NOVEMBRE

Dès le dépôt du Livre Blanc sur la santé et la sécurité des travailleurs, qui doit se faire au cours du mois d'octobre, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) lancera une vaste opération de consultation dans ses syndicats affiliés et dans toutes les régions; cette consultation culminera dans la tenue d'un grand colloque national qui dégagera la position de la FTQ sur le contenu du Livre

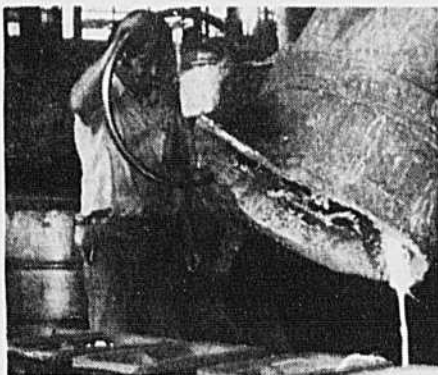
Blanc.

Il est évident que le dépôt d'un Livre Blanc sur la santé et la sécurité des travailleurs et d'un projet de loi sur la même question constitueront des événements d'une importance cruciale pour la FTQ, ses syndicats et tous les travailleurs. C'est en effet suite aux campagnes et aux luttes de la FTQ et de ses syndicats que le gouvernement Lévesque a accepté de faire de la santé et de la sécurité l'une de ses priorités; on se souvient d'ailleurs des engagements pris en mars 1977 par le premier ministre Lévesque et ses ministres Marois et Couture devant les quelque 600 délégués au colloque de la FTQ sur la santé et la sécurité au travail. Nous saurons bientôt si ces engagements seront respectés. Il faudra évaluer le Livre Blanc à

la lumière des politiques élaborées par le congrès de la FTQ.

La mise en branle de cette grande opération en matière de santé et de sécurité au travail a été l'une des principales décisions prises par les participants au Conseil Général de la FTQ, qui s'est déroulé les 21 et 22 septembre à Hull. Le Conseil Général est l'instance décisionnelle entre les congrès de la FTQ et regroupe une centaine de délégués des divers secteurs professionnels et des régions.

Le colloque national de la FTQ sur le Livre Blanc se tiendra à Québec lundi et mardi, les 20 et 21 novembre. Tous les syndicats affiliés sont invités à y déléguer des représentants. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec Emile Boudreau ou Roger Genest, FTQ, (514) 288-7431.



COMITÉ DE LA FTQ SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Le Conseil général de la FTQ a décidé de créer un comité permanent sur l'assurance-chômage. Ce comité sera composé d'une quinzaine de personnes, venant de divers syndicats et conseils du travail, qui s'occupent déjà des questions liées à l'assurance-chômage.

Le mandat de ce comité a été défini ainsi:

- Favoriser l'échange d'informations entre les diverses personnes des unions et des conseils qui s'occupent des cas d'assurance-chômage.

- Faire des recommandations au Bureau de la FTQ sur les problèmes d'application de la loi et des règlements de l'assurance-chômage ainsi que sur les amendements à apporter à ladite loi et aux dits règlements.

- Agir à titre consultatif auprès de la FTQ

dans ses interventions publiques concernant l'assurance-chômage.

- Déterminer des critères d'évaluation des arbitres représentant les salariés au sein des conseils arbitraux de la Commission d'assurance-chômage.

- Faire des recommandations sur le renouvellement ou le non-renouvellement des mandats des dits arbitres ainsi que sur la formation de ces derniers.

Le Conseil général a aussi procédé à la formation d'un Comité permanent sur les régimes de rentes. Ce comité devra en priorité faire un examen du rapport Cofirentes et faire des recommandations à la FTQ sur la place, le rôle et l'évolution des régimes de retraite privés, compte tenu de nos revendications au sujet de l'amélioration du Régime des rentes du Québec.

Ordonnance

LA FTQ RÉCLAME UN VÉRITABLE CONGÉ DE MATERNITÉ

Les délégués au Conseil Général ont exprimé leur déception par rapport au projet d'ordonnance de la Commission du salaire minimum sur les congés de maternité et ont proposé une série d'amendements afin que cette ordonnance prévoit un congé de maternité de 20 semaines avec plein salaire et puisse s'appliquer à toutes les salariées sans exception.

Le mérite de l'ordonnance, c'est qu'elle reconnaît le droit à un congé de maternité avec le retour garanti à l'emploi. Cependant, on limite ce congé à 18 semaines et on n'assure pas le

plein salaire pour cette période. On exclut aussi de cette ordonnance les dizaines de milliers de femmes qui travaillent dans des industries couvertes par des décrets. Cette ordonnance est une demi-mesure insuffisante.

Le Conseil Général en a profité pour réitérer les revendications de la FTQ en matière de politique familiale, notamment le congé de paternité payé, la possibilité d'un congé parental sans solde n'excédant pas 24 mois après la naissance d'un enfant et la mise en place d'un réseau universel de garderies.

CJRP: L'APPUI DOIT S'INTENSIFIER

Les délégués au Conseil Général ont vivement dénoncé la décision du ministre fédéral du Travail de ne pas appliquer au groupe de grévistes de la station CJRP de Québec les nouvelles dispositions du code canadien du travail qui permettent d'imposer une première convention collective de travail aux trois autres stations en grève de Radiomutuel. Le Conseil Général a décidé d'intensifier l'appui de la FTQ aux travailleurs de CJRP qui sont en grève depuis 18 mois et lance un appel à tous les affiliés pour qu'ils soutiennent ces travailleurs.

Les délégués au Conseil Général ont aussi résolu que la FTQ boycottera activement les magasins United Auto Parts ainsi que les produits Cadbury, Schweppes et Welch. Le boycottage des magasins UAP a pour but de soutenir la grève des employés de cette entre-

prise à Montréal, Laprairie et Québec qui réclament l'indexation de leurs salaires au coût de la vie. La FTQ invite d'ailleurs tous les travailleurs et les autres centrales syndicales à se joindre à ce boycottage.

Le Conseil Général a dénoncé le mépris de Fry Cadbury qui ferme son usine de Montréal et qui démenage ses opérations en Ontario et a exigé que le gouvernement du Québec se dote d'une politique énergique face aux fermetures d'usines.

Enfin, le Conseil Général a apporté son appui aux grévistes d'Atlas Asbestos, de Federal Pioneer de Granby, de Westinghouse de St-Jean, du Magasin Paquette de Québec et Stelco de Contrecoeur. Les délégués ont enfin dénoncé l'arrogance et l'intransigeance du gouvernement Trudeau envers les facteurs et les postiers.

Manifestation contre la répression

Le Conseil Général a décidé que la FTQ participera à la manifestation à la fin octobre, organisée par la Ligue des droits de l'homme, pour commémorer le 8^{ème} anniversaire de l'application de la Loi des mesures de guerre en octobre 1970, pour exiger l'abrogation de cette loi et pour dénoncer la répression politique, particulièrement celle qui s'exerce par le biais de la GRC. Dans le même sens, la FTQ a décidé de s'associer à la campagne lancée par l'Association canadienne des libertés civiles contre les agissements illégaux de la GRC.

Condition féminine: un programme ambitieux

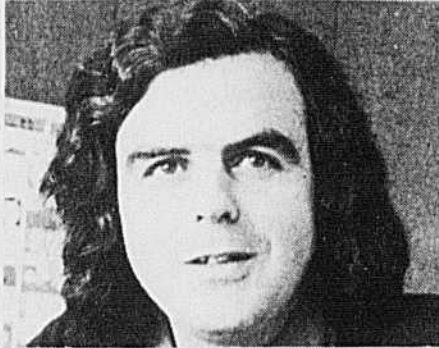
En adoptant le rapport du Comité de la condition féminine, le Conseil général a adopté un programme d'action ambitieux, qui se présente de la façon suivante:

- préparation d'un "guide de consultation" à l'intention des unions et des conseils afin de dresser un tableau d'ensemble des problèmes et besoins des travailleuses de la FTQ;
- développement de l'éducation syndicale concernant les travailleuses;
- organisation de rencontres régionales sur les thèmes intéressant les travailleuses; constitution d'un réseau de "poteaux" en régions et plus tard de comités régionaux;
- participation d'une représentante du Comité de la condition féminine à l'ensemble des comités de la FTQ;
- reprise de la publication du bulletin d'information (4 fois l'an);
- tracts/brochures sur sujets d'intérêt (ex.: un à venir sur les congés-maternité);
- colloque élargi (automne 1979).

NORMAND CARON EST NOMMÉ DIRECTEUR

La FTQ a un nouveau directeur pour son Service d'éducation. Il s'agit de Normand Caron, qui a une expérience très riche de militantisme dans diverses organisations communautaires.

Normand Caron prend donc la relève de Jean-Pierre Bélanger, qui assumait la responsabilité du service d'éducation depuis cinq ans.



Normand Caron: une vaste expérience dans les organisations communautaires.

C'est Jean-Pierre Bélanger qui a mis sur pied le service d'éducation de la FTQ et, qui, par un travail soutenu, a permis son développement et son enracinement, notamment par la production d'outils de formation et par le programme de formation de formateurs. Jean-Pierre Bélanger demeure au service d'éducation de la FTQ et continuera à travailler au développement de la formation syndicale dans nos rangs.

Le nouveau responsable du service d'éducation de la FTQ a été directeur du service de recherche de la Fédération des ACEF du Québec de 1970 à 1972, gérant de l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal de 1972 à 1974, directeur du journal Québec-Presses en 1974 et directeur général et président de la Ligue des droits de l'homme de 1975 à 1978.

Normand Caron travaillera en étroite collaboration avec Jean-Pierre Bélanger ainsi qu'avec Michel Matte, qui est déjà permanent au service d'éducation de la FTQ. Il aura notamment la responsabilité de coordonner le travail des secrétaires du service ainsi que des militants et permanents engagés dans le cadre du Centre de formation syndicale.



Jean-Pierre Bélanger: il a bâti le service d'éducation de la FTQ.



pour recevoir le monde ouvrier

La FTQ fera parvenir gratuitement par la poste les prochains numéros du Monde Ouvrier à tous les officiers et militants qui en feront la demande. Il suffit de remplir ce coupon et de nous le retourner.

Si vous désirez recevoir plusieurs exemplaires du Monde Ouvrier pour le distribuer à vos camarades de travail, indiquez le nombre:.....

Voici les informations dont nous avons besoin:

- Nom:.....
- Adresse:.....
- Ville:.....
- Code postal.....
- Téléphone:.....
- Syndicat:.....
- Local:.....
- Employeur:.....

Vous pouvez nous rejoindre par la poste à 1290 rue Saint-Denis, 5ème étage, Montréal ou par téléphone à 514-288-7431

SI VOUS DÉMÉNAGEZ, PRÉVENEZ-NOUS